

# L'inter-LP de l'Ouest n° 18

**N° 18 - 26 mai 2009.** - Bulletin de liaison pour tous les professeurs et personnels, élèves, parents, syndicats, & élus en CA dans les **lycées professionnels**. - Diffusion par internet - Réexpédition à vos collègues et réimpression/photocopie : par vos soins - **Affichage en salle des profs** - Pour recevoir gratuitement ce bulletin en temps réel (votre adresse non divulguée à des tiers ) ou envoyer vos articles, réactions & communiqués, écrire à la coordination : <[sauvonslenseignementprofessionnel@aliceadsl.fr](mailto:sauvonslenseignementprofessionnel@aliceadsl.fr)> - **Prochain numéro** : Très prochainement !!!!  
**BLOG DE CAMPAGNE D'ACTION :** <http://sauvonslenseignementprofessionnel.blogspot.com/>



Sur les marches du Sénat, mercredi matin 20 mai 2009, une délégation pluraliste des LP, issue de cinq académies.

## Délégation à Paris : c'est fait !

Il est assez rare que des profs ordinaires, comme tous ceux et celles qui travaillent chaque jour en province auprès de leurs élèves dans les lycées professionnels, soient reçus exceptionnellement sous « les ors de la République » pour faire entendre la voix des collègues et les intérêts de nos élèves.

Cette démarche faisait suite à la transformation volontariste de l'AG inter-LP de l'Ouest, à Nantes (en lutte depuis janvier contre la généralisation de la réforme bac pro 3 ans, avec le concours de : CGT-Éducation, FAEN-SNCL, FO, SGEN-CFDT, SNUEP-FSU, Sud-

Education, UNSA, et des non-syndiqué/e/s) en coordination nationale à vocation large, inter-établissement, inter-académique et inter-syndicale, destinée à interpeller méthodiquement tous les décideurs politiques et économiques, sous le nom de « Sauvons l'enseignement professionnel ».

Ceci afin de tenter de briser le silence persistant sur le grand oublié de notre société : l'enseignement professionnel.

Il a fallu faire très vite car nos deux premiers interlocuteurs institutionnels « accrochés » (au Sénat : la commission des « affaires culturelles », c'est-à-dire essentiellement les domaines scolaires, à l'Assemblée nationale : le groupe socialiste) nous ont proposé des rendez-vous dans des délais excessivement courts. Il a fallu en informer le maximum de collègues et de syndicats par internet pour les inviter à s'associer à ces délégations, dans une échéance de 3 ou 4 jours seulement. Merci à ceux et celles qui ont pu se libérer pour se joindre à nous.

Vous lirez plus bas un compte-rendu provisoire, mais à peu près complet de cette démarche, qui reste évidemment à évaluer sans tabou, car nous sommes appelés à perfectionner nos fonctionnements démocratiques et nous savons que la mobilisation ne s'opère pas seulement dans les audiences à Paris, mais d'abord dans les établissements, avec les collègues et les parents d'élèves.

Maintenant, il nous reste tous ensemble à réussir l'essentiel à court terme : maintenir et prolonger une dynamique de résistance inter-régions et inter-syndicale des LP, en vue de la rentrée prochaine de l'automne 2009, qui sera l'épreuve de la généralisation du bac pro, imposée de force par un gouvernement qui a montré son mépris pour nos métiers et pour nos élèves.

Mais l'expérience de cette délégation à Paris prouve que nous pouvons être parfois écoutés et briser la loi du silence, et que nous pouvons nous unir sur des objectifs pratiques. À condition de le vouloir, tous ensemble !

## Compte-rendu mercredi 20 mai Délégation à Paris

Rappel de la composition de la délégation :

Académie de Nantes :

- Nolwenn Escoubet, Arts appliqués (non syndiquée)
- Nathalie Facorat, Lettres histoire
- Luc Douillard, Lettres histoire
- François Oudin, Génie Civil Construction et Economie
- François Dérout, Génie Civil Construction et Economie

Académie de Rouen :

- Abdellah Azizi, Lettres histoire (non syndiqué)
- Frédéric Crochet, Mécanique automobile

Académie de Caen :

- Agathe Halbout, Lettres histoire

Académie d'Amiens :

- Sylvie Royon, Comptabilité-vente

Académie de Créteil :

- Alain Habran, Mécanique agricole

# 10<sup>h</sup> 00 - Audition Commission des Affaires Culturelles du Sénat.

Avec l'ensemble de la délégation

Pour consulter, le CR officiel de notre audience du 20 mai au Sénat cliquez sur le lien <http://www.senat.fr/bulletin/20090518/cult.html>

## Précision importante :

*C'est par erreur que le site internet du Sénat nous présente dans son compte-rendu comme « Intersyndicale de l'enseignement professionnel », mais nous n'y sommes pour rien.*

*Lors de la présentation orale détaillée de la délégation, constituée en urgence mais de façon transparente (qui reflète un large pluralisme, y compris avec sa composante non syndiquée, mais sans mandat d'organisation syndicale) et lors de nos courriers préalables aux sénateurs, nous avons toujours indiqué clairement que nous ne sommes pas une « Intersyndicale », mais une « Coordination », à caractère inter-académique et intersyndical, elle-même issue des AG inter-LP de l'Ouest, basée provisoirement à Nantes, et prenant le nom de « Sauvons l'enseignement professionnels ». Ces courriers aux parlementaires ont été publiés in-extenso en temps direct dans le bulletin « L'Inter-LP de l'Ouest », ainsi que l'invitation publique à rejoindre la délégation, et sont consultables sur notre blog : <http://sauvonslenseignementprofessionnel.blogspot.com/>*

Alors que nous nous attendions à une audition en comité restreint, nous avons été accueillis par une trentaine de sénatrices et de sénateurs !

Notre intervention orale s'est déroulée en deux temps :

## ▫ Lecture d'un texte de présentation générale par Nathalie Facorat :

### **Introduction**

Notre coordination « Sauvons l'enseignement professionnel » est issue d'une AG inter LP intersyndicale, constituée pour l'occasion inter académiquement. Etant donné le court délai pour constituer cette délégation, nous avons mis l'accent sur la représentativité académique. Syndicalement sont représentés (sans mandat syndical) le SGEN-CFDT, le SNCL-FAEN, le SNUEP, UNSA. Les enseignants non syndiqués sont également représentés. Notre réseau est cependant soutenu par SUD, CGT. Le manifeste inter LP, principe fondateur de notre mouvement, que vous trouverez dans le dossier, en est la preuve.

Parce que nous représentons des métiers variés, les sensibilités des formateurs sont aussi diverses. C'est pourquoi, il n'y a pas de porte-parole.

Notre objectif, aujourd'hui, est d'alerter des dangers de la rénovation de la voie professionnelle telle qu'elle est conçue par le Ministère de l'EN. Nous voulons affirmer nos inquiétudes face à cette réforme précipitée et surtout non concertée. Les expérimentations menées depuis 2007 n'ont pas fait l'objet d'une évaluation.

C'est pourquoi, nous souhaitons aborder les points suivants :

1° Le lycée professionnel aujourd'hui : diversité et singularité.

2° Le principe de valorisation de l'enseignement professionnel : principe évidemment reconnu par tous mais critères ministériels inappropriés à la complexité des structures du lycée professionnel.

3° Deux points non traités dans cette réforme :

- offre CAP en hausse : effet induit sur l'hétérogénéité du public accueilli.
- suppression du BEP mais maintien d'une certification : quid de la valeur de ce diplôme ?

4° Les crédits dédiés pour 2009 à l'enseignement professionnel : quels enjeux ?

1° L'enseignement pro se caractérise par la diversité des parcours qu'il offre aux élèves. Les élèves, souvent orientés par défaut, ont besoin de parcours différenciés. Parce qu'il sait s'adapter, le lycée professionnel propose donc des parcours aménagés :

- BEP en 1 an, en 2 ans
- CAP en 2 ou 3 ans,
- Bac Pro en 2 ans, (ou 2+2)
- MC en 1 an ...

Ces parcours offrent aux élèves le temps et le choix qu'il leur est nécessaire pour se qualifier et entrer sereinement dans la vie active.

Les structures de l'enseignement professionnel n'ont plus à prouver leur excellence.

Enfin, l'enseignement professionnel a une singularité indéniable : les diplômés sont construits en concertation avec le monde professionnel.

2° La rénovation de la voie professionnelle fonde sa légitimité sur le principe, nécessaire, de la valorisation de l'enseignement professionnel.

Certes l'idée est belle et depuis longtemps attendue : on connaît trop bien le contraste entre le rôle effectif de l'enseignement professionnel dans le pays et sa perception médiatique. C'est le « grand oublié » de notre société. C'est la raison pour laquelle, il est tentant pour le ministère de lui imposer une réforme bâclée, alors que dans les autres secteurs (Lycée général, Université, IUFM), il a dû et su négocier et différer sa réforme ... [Sur cette question, comment expliquer que le lycée professionnel ne soit pas inclus dans la grande concertation actuellement menée par Monsieur Descoings ?]

La valorisation de la voie professionnelle s'appuie sur un aspect unique et bien peu solide : **l'alignement à la voie générale, comme seule voie possible**. Ainsi la réforme s'articule autour de la généralisation de bac pro 3 ans : seconde, première, terminale.

Les dangers de cette conception :

- Construction de filières uniformes : la réponse globale ministérielle, oubliant totalement la complexité de nos structures et la réalité de nos élèves, dénaturera nos formations : **elles deviendront uniquement propédeutiques, alors qu'actuellement, elles assurent cette fonction mais en complémentarité avec la rémédiation et l'insertion dans la vie active**. Le BEP, par exemple, avait deux fonctions : être le tremplin vers un bac pro 2 ans, ou permettre à l'élève de s'insérer dans la vie active. Il est important de rappeler que le BEP, dans de nombreuses filières, offre une insertion professionnelle supérieure à celle du CAP. Enfin, être diplômé de niveau V n'est pas un échec !!
- Le ministère entend augmenter le nombre d'élèves titulaires du baccalauréat. [Rappelons que les résultats actuels du baccalauréat professionnel sont le moteur de la moyenne nationale tous baccalauréats confondus] Pour argumenter cette réforme, le ministère prend appui sur l'érosion entre le BEP et le bac : 27,8%. Mais il confond dans ce chiffre les sorties sans qualification et l'insertion dans la vie active. La seule évaluation du bac pro 3 ans, suite à l'expérimentation de 2001 menée à la demande de l'UIMM, nous permet de comparer ce chiffre avec l'érosion constatée lors des trois années de bac pro : 20%, dont 77% correspondent à des sorties sans qualification ... **Clairement, cette réforme conduira à une augmentation des élèves sortant du système scolaire sans qualification**.
- Cette conception entraînera **enfin une rigidité dans laquelle la souplesse de nos formations ne peut s'exprimer**. Le bac pro 3 ans peut convenir à des filières dont le BEP n'est plus porteur d'emploi (tertiaire). Il est approprié pour les élèves en réussite : nous savons déjà offrir des parcours 3 ans (1 an BEP + 2 ans Bac pro). Mais il est une aberration pour les élèves en grandes difficultés et les filières dont le BEP est synonyme d'insertion professionnelle tel le BTP. Pourquoi ne pas avoir choisi la coexistence des deux parcours pouvant mener au bac pro ?

3° Deux points non traités par la réforme :

- **l'augmentation de l'offre CAP : effet induit sur l'hétérogénéité du public accueilli dans ces classes**.

Actuellement, la majorité de nos CAP sont réservés aux élèves issus de SEGPA [section d'enseignement général et professionnel adaptés]. Ces parcours spécialisés n'ont pas été pris en compte par la réforme : l'effectif, actuellement à 12, permettent des parcours individualisés et l'obtention de ce diplôme pour des élèves en difficulté. La réforme provoque la hausse des effectifs à 24, les CAP devenant ouverts à tous, et les élèves SEGPA

ne sont pas préservés. Cette hétérogénéité affectera plus particulièrement ces élèves scolairement fragiles et ils sortiront de plus en plus nombreux sans qualification.

D'autre part, il est prévu des passerelles entre le CAP et le bac pro 3 ans. Or, actuellement les programmes et référentiels des CAP ne sont pas adaptés : décalage entre la réalité et les propositions ministérielles qui auront un coût social important.

- **Suppression du BEP mais certification = la question est : comment valider au titre national un diplôme sans formation ?**

L'obtention du BEP repose sur la maîtrise de gestes professionnels qui demandent 2 ans de formation. Comment peut-on envisager de proposer une certification qui ne fera plus l'objet de nos enseignements ?

De plus, si la certification se déroule en CCF [aucune information fiable], nos élèves passeront-ils leur temps en examen ?

Quelle valeur pour ce diplôme et quelle égalité républicaine ? Nous constatons à ce jour que la certification est la réponse ministérielle aux inquiétudes des milieux économiques, des parents d'élèves mais n'est en aucun cas une réponse pédagogique en faveur des élèves.

**4° Les crédits dédiés à l'enseignement pour l'année 2009. Nous constatons qu'ils ont en baisse de - 0,27% alors que toutes les autres voies de formation sont en augmentation. Que devons nous en déduire ? Que cette réforme, non concertée, a pour véritable objectif d'habiller des restrictions budgétaires ? Que l'on assiste au démantèlement de l'enseignement professionnel sous statut scolaire ?**

**Les conséquences de cette réforme et de la réduction des crédits :**

- suppression de postes ;
- diminution du volume horaire de l'enseignement professionnel et général ;
- suppression de 50% des heures en arts appliqués et en construction ; absence de validation des ces disciplines dans le cadre de la passation de l'examen.
- coût social très important : les élèves devront se former en dehors de l'école.

## **Conclusion**

Parce que ces dangers ne sont pas des illusions mais bien des réalités, nous demandons :

- **le maintien du BEP**
- **la suppression de la généralisation du bac pro, qui correspond à une politique globale en contradiction avec l'enseignement professionnel.**
- **la construction d'une politique de l'orientation au collège, véritable pilier de la valorisation de l'enseignement professionnel.**

Intervention de membres de notre délégation pour "étoffer" certains points :

- Alain Habran a présenté les effets de cette réforme. En effet, son établissement accueille les deux parcours : 2+2, 3 ans. Il a clairement décrit l'érosion déjà constatée entre la première et la deuxième année bac pro 3 ans (classe de 20 élèves : 9 sortants déjà sans qualification).
- Sylvie Royon a représenté la filière tertiaire pour laquelle le bac pro 3 ans représente une alternative. Elle a souligné le caractère inutile dans ce cadre de la certification BEP.
- Abdellah Azizi a insisté sur les nouveaux programmes à l'aide d'exemples concrets en Histoire, exemples qui soulignent le peu de souci pour nos élèves pédagogiquement.
- Frédéric Crochet a expliqué la disparition programmée des filières technologiques et de la discipline Construction.
- Nolwenn Escoubet a dénoncé l'aberration du traitement des Arts Appliqués par cette réforme (contradiction entre les textes et les heures attribuées, absence de validation). Pour appuyer son argumentation, elle a cité les sources suivantes :

- Rapport IGEN, octobre 1999 "La place des enseignements artistiques dans la réussite des élèves"  
(<http://www.education.gouv.fr>)

- Symposium européen en international de recherche, janvier 2007 "Evaluer les effets de l'éducation artistique et culturelle" (source Jean Riot-Sarcey, IEN STI, Arts appliqués)
- EUROPA, synthèse de législation, décembre 2006 "Compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie. (<http://europa.eu/scadplus/leg/fr/cha/c11090.htm>)
- CR du 13 mai 2009 au ministère de l'éducation nationale.
- B.O du 19 février 2009, Arts appliqués et cultures artistiques.

- Luc Douillard a rappelé que l'Association des régions de France a déposé un recours gracieux contre la réforme Bac pro 3 ans, car une étape administrative aurait été brûlée dans la précipitation et qu'elle donc serait entachée d'illégalité, ce qui n'est pas banal. Par ailleurs, il a souhaité que le suivi de cette réforme (en particulier) et l'enseignement professionnel (en général) puissent faire l'objet d'une mission d'information au Sénat ou d'un office parlementaire commun avec l'Assemblée nationale.
- Le reste de la délégation a défendu les filières BTP, industrielles pour lesquelles le bac pro 3 ans est une réponse ministérielle aberrante et injustifiée à une juste valorisation de la voie professionnelle.

A la fin de notre audition, nous avons déposé un dossier regroupant tous les éléments relatifs à notre mouvement.

L'audition terminée, voici en quelques lignes les propos tenus lors de la partie questions/réponses.

**M<sup>me</sup> Brigitte Gonthier Maurin, sénatrice des Hauts de Seine, Membre du Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et des Sénateurs du Parti de Gauche**

Elle remarque de nombreux points de convergence entre son analyse de la réforme et nos exposés.

Elle affirme :

qu'il faut s'émanciper de la politique d'orientation par l'échec en la responsabilisant.

que la généralisation de la réforme, sans concertation, pose question quant à son application et ses conséquences sur les élèves. Elle va sacrifier les élèves les plus en difficulté.

Elle propose :

de faire coexister les deux systèmes.

Elle dénonce :

les économies budgétaires qui sont la vraie justification de cette réforme

la volonté de privatisation de l'enseignement public.

**M<sup>me</sup> Françoise Laborde, sénatrice de Haute Garonne, Membre du Groupe du Rassemblement Démocratique et Social Européen**

Elle travaille actuellement sur un rapport pour La mission commune d'information sur la politique en faveur des jeunes, et l'orientation positive, en lien avec Martin Hirsch. Elle approuve nos exposés sur ce bac pro « qui vous tourmente et qui nous tourmente aussi ». Elle souligne la différence entre la valorisation des diplômes et la valorisation des métiers et que la formation professionnelle est une grande problématique de la jeunesse qu'il ne faut pas la négliger de la sorte.

Elle nous demande de lui faire parvenir notre texte argumenté de façon à s'en saisir rapidement dans le cadre de ses recherches et des futurs débats.

**M. Bodin Yannick, sénateur de la Seine et Marne, Membre du groupe socialiste, ancien professeur de collège.**

Il rappelle que les résultats du bac pro alimentent de façon conséquente actuellement les résultats nationaux tous bacs confondus. Il dit comprendre la volonté de revalorisation mais s'oppose à la suppression de tous les parcours qui mènent au bac pro. Le passage par le BEP est une condition de réussite. Il pense que la vraie préoccupation réside dans le passage du collège au lycée pro, « problème qui nous préoccupe énormément ».

**M. Daniel Percheron, Sénateur du Pas de Calais, Membre du groupe socialiste, président de la région Nord-Pas-de-Calais, ancien professeur**

Il commence par inviter tous les professeurs à se syndiquer. Il rappelle que l'enseignement pro concerne 50% d'une classe d'âge dans les LP.

Il développe trois points :

l'orientation : véritable enjeu de la revalorisation, pour briser la fatalité sociologique de l'orientation en fin de

troisième,

l'érosion : il est difficile pour lui de se faire une opinion sur le bac pro en deux ou trois ans, mais il insiste sur la nécessité de la concertation et de l'évaluation des expérimentations pour une telle réforme.

il souligne le caractère fondamental de la notion de passerelle.

Il conclut en affirmant que si cette réforme ne trouve ses principes que dans l'économie budgétaire, alors ce n'est pas une réforme. Chaque fois qu'on touche à l'enseignement professionnel, il faut avoir les idées claires. Enfin, il affirme que l'enseignement professionnel est une chance pour la jeunesse de la nation et que la visite dans les lycées professionnels donne confiance dans l'enseignement à la française.

**Conclusion de M. Jacques Legendre, sénateur du Nord et président de la Commission, Membre du groupe UMP, ancien professeur,**

« Nous sommes tous d'accord : l'enseignement professionnel est important et doit être égal en dignité ».

- Concernant les Arts Appliqués, il explique que la Commission des Affaires Culturelles organise un débat sur ce thème en juin.

- 23 juin : inscription au sénat d'un débat sur la réforme du lycée avec une réflexion sur l'enseignement professionnel.

- Il souligne lui aussi que l'enseignement professionnel est un élément important du système éducatif et que le rôle du bac pro est essentiel.

- le CAP reste au cœur de leurs interrogations car il présente une belle résistance et jouit encore d'une reconnaissance professionnelle.

- Il indique que « nous avons à l'esprit le problème du BEP », qu'il souhaite que le BEP ne soit pas supprimé de façon systématique, que le CAP soit maintenu et que le Bac pro puisse conserver sa double fonction propédeutique et d'insertion dans la vie professionnelle.

Le rapport de cette audition sera disponible les prochains jours sur le site du sénat.

#### Remarque

Après notre audition au Sénat, il était prévu que la commission entende une délégation du SNETAA (2 personnes)

#### Deuxième audition

**12H30 /13H15 - Rencontre avec Jérôme Teillard, conseiller technique de Martin Hirsch, haut commissaire aux solidarités actives contre la pauvreté, haut commissaire à la jeunesse**

Avec 2 membres de la délégation : Luc Douillard, Lettres histoire, et François Dérout, Génie Civil Construction et Economie

Nous lui avons exposé nos revendications durant un entretien dense de 30 minutes, lui demandant d'alerter M. Hirsch sur les dangers de la réforme en termes de risque d'échec scolaire et de désinsertion sociale. Finalement, il nous a indiqué que M. Hirsch n'a pas la capacité de mettre en cause le bac pro, mais qu'il nous invitait à faire des propositions dans le cadre de cette réforme. Pour cela, le haut commissariat a lancé des appels à projets et un espace internet « la génération active », qui est une sorte de boîte à idées.

Nous avons senti que son administration est en attente d'idées à annoncer, et qu'elle réfléchit à un autre traitement de l'orientation par l'échec en 3ème (traitement de fond ou bien seulement cosmétique ? là est la question), mais aussi à des passerelles de réorientation en cours d'année scolaire, à réserver plus de place en BTS aux jeunes issus de bac pro, à plus de « modularité », à renforcer le recours à la VAE (validation des acquis de l'expérience), etc.

## 14h00 - Audition avec M<sup>me</sup> Sandrine Mazetier, députée de Paris (12<sup>e</sup>), vice-présidente du groupe socialiste chargée de l'éducation.

Avec 7 membres de la délégation : - Nolwenn Escoubet, Arts appliqués, Nathalie Facorat, Lettres histoire, François Oudin, Génie Civil Construction et Economie, Agathe Halbout, Lettres histoire, Sylvie Royon, Comptabilité-vente, Abdellah Azizi, Lettres histoire, Frédéric Crochet, Mécanique automobile.

L'audition s'est déroulée en présence de Sandrine Mazetier, M<sup>me</sup> Monique Boulestin, députée de la Haute Vienne, qui connaissait très bien les dangers de cette réforme, et M. Pascal Deguilhem, député de Dordogne.

Nous avons décidé de présenter nos arguments de la même façon que lors de notre audience au Sénat et de faire intervenir les collègues qui n'avaient pu s'exprimer au Sénat faute de temps.

Sandrine Mazetier a très vite admis que le groupe socialiste avait très peu travaillé sur le dossier de la réforme de l'enseignement professionnel. Ceci pour deux raisons :

le gouvernement ne donne pas la possibilité au débat des parlementaires car ce ne sont plus des projets de loi mais des décrets qui instaurent les réformes ;

le groupe socialiste a surtout, notamment au moment du vote du budget 2009, travaillé sur la réforme de l'enseignement primaire (RASED, ...)

Suite à nos interventions, elle souligne que si elle ne doutait pas de la logique comptable de cette réforme, elle n'en imaginait pas des dangers aussi grands concernant les modifications de nos structures, la prise en charge de nos élèves et leur avenir.

Elle a montré une écoute très fine, posant des questions justes. Elle nous incite encore à médiatiser le problème lors, par exemple, des épreuves du bac.

Elle a montré la volonté de reprendre le dossier et d'y donner une réponse. Elle nous demande de rester en contact pour la suite de la prise en charge. Elle a d'ailleurs envoyé dès le soir un mail nous communiquant ses coordonnées.

### Conclusion

Sur ces trois auditions, deux sont probantes et positives. Il nous faut, évidemment, être vigilants entre les discours immédiats et l'implication future en termes de réponses effectives. Cependant, nous avons pu entendre que des sénateurs, des députés connaissaient très bien ce dossier et prenaient au sérieux le risque de démantèlement de l'enseignement professionnel. Même des parlementaires de l'UMP... Enfin, il se pourrait que nous soyons tombés à point pour relancer de futurs débats.

### Communiqué reçu au journal : Demande d'insertion au bulletin l'Inter-LP de l'Ouest

Dans le bulletin INTER LP N°17, en 1<sup>ère</sup> page, il est écrit que ce numéro est « expédié ce jour à plusieurs centaines de destinataires, à toutes les adresses locales indiquées sur les sites internet des fédérations suivantes .....SGEN-CFDT..... »

Ceci ne nous pose pas de problèmes, les adresses étant publiques et le comité de rédaction dans le quel ne figure pas le SGEN-CFDT est totalement indépendant»

Ce qui nous gêne et a provoqué des réactions d'adhérents du Sgen-CFDT, c'est la phrase suivante :

« merci d'avance aux autres syndicats qui nous feraient parvenir prochainement leur listing d'adresses e-mail » En effet ceci pourrait laisser croire à qui lirait rapidement que les syndicats cités précédemment auraient, eux, fait parvenir des listings d'adresses »

Nous voulons que soit publié le texte suivant dans le prochain numéro :

« La 1<sup>ère</sup> page du bulletin INTER LP n°17 laisse entendre que certains syndicats auraient fourni des listings d'adresses e-mail. Le SGEN-CFDT n'a jamais donné aucune adresse postale ou mail ni de ses syndicats ni surtout d'aucun de ses adhérents à l'inter-LP de l'Ouest ni à aucun autre collectif ou groupe quelqu'il soit. Nos adhérents ne doivent avoir aucun doute sur la confidentialité de nos fichiers »